

Violences conjugales et domestiques : une avancée, mais des freins à lever !

Une nouvelle mesure qui vise à soutenir les collègues victimes de violences « intrafamiliales » a été adoptée par le conseil départemental, le 16 décembre dernier. Les collègues concerné·es auront le droit à trois jours d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pour l'accomplissement de démarches administratives exceptionnelles, sous réserve d'avoir déposé une plainte et d'être accompagné·e par une assistante sociale du personnel.

C'est une **première étape, que la CGT avait porté à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**. Mais elle reste insuffisante et ne répond pas pleinement aux besoins des victimes.

🔒 Des conditions trop contraignantes

- Le **dépôt de plainte préalable** est un obstacle majeur.
- Il impose une charge lourde aux victimes déjà vulnérables.

⚠️ Des protections insuffisantes

- Les employeurs doivent mieux protéger les agent·es victimes.
- Nous demandons par exemple l'accès à la **mobilité, si les victimes le demandent** 🏠 Le lieu de travail est souvent le premier endroit où un conjoint violent cherche à les retrouver.

✔ Nos revendications pour un vrai changement

- ● **Abandon du dépôt de plainte** comme condition initiale d'accès aux aides.
- ✓ Mise en place systématique de la **protection fonctionnelle** pour les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail
- 📣 **Sensibilisation annuelle pour toutes et tous les agent·es.**
- 📖 **Formations en présentiel obligatoires**, renouvelées régulièrement, par un organisme spécialisé, pour toute la **DRH**, l'ensemble des membres de la **F3SCT** (y compris les conseillers départementaux qui y siègent) et l'**encadrement**.
- 📋 Intégration de l'exposition aux violences sexistes et sexuelles dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**), qui doit de plus être généré.
- Mise en place d'un **partenariat avec les associations spécialisées** sur tout le territoire départemental.
 - 👉 Ce partenariat doit inclure un **soutien financier** à ces structures pour renforcer leur action.

Ensemble, agissons pour des droits réels et des protections concrètes !